

pour fixer les prix des clôtures de fil de fer. Cela ne dissuade pas plus de l'activité criminelle qu'une semonce d'un juge de cour juvénile. Cela est au déshonneur du gouvernement et une indication que son unique souci est de sauver la face et d'avoir un homme sympathique comme ministre de la Justice ou comme président du Conseil privé. Le gouvernement espère que cette façade donnera aux Canadiens l'illusion qu'il fait quelque chose de bon alors qu'en fait il se borne à des déclarations platoniques.

De nouvelles forces économiques se sont manifestées à un rythme extraordinaire au Canada, surtout ces dernières années. Notre économie a dépassé les limites prévues par les professeurs d'économie il y a quelques années. Quelques grandes sociétés ont pris tellement d'expansion qu'elles dominent une industrie particulière, à tel point qu'elles n'ont plus besoin de fixer les prix pour soustraire au public jusqu'à son dernier cent. Certaines sociétés sont devenues si massives et si considérables que leurs tentacules s'étendent dans de nombreux secteurs de l'activité industrielle, tant horizontalement que verticalement, dans une industrie particulière.

Le gouvernement n'a pas tenu compte de cette expansion. A ses yeux, l'augmentation fantastique des bénéfices n'a rien à voir aux coalitions. La hausse constante qui en résulte dans le coût de la vie, ne retient pas davantage son attention. Un grand nombre de sociétés et de gens associés aux industries de service ne sont pas visés par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Les barbiers peuvent s'entendre entre eux pour fixer le prix des coupes de cheveux et être tout à fait exempts de poursuites aux termes de la loi. Je cite cet exemple vu qu'il représente le niveau de service au détail le plus rapproché du consommateur. A l'autre extrémité de l'échelle, les banques, les sociétés de fiducie, d'hypothèques, d'assurance et d'autres qui ont, pour ainsi dire, la mainmise sur la richesse économique du pays, peuvent s'entendre pour fixer les prix ou les taux d'intérêt quand il leur plaît parce qu'on ne peut les poursuivre en vertu de la loi.

La publicité massive a eu entre autres effets de tromper les consommateurs au point qu'ils achètent des articles qui ne correspondent pas à ce qu'on annonce. Il y a donc une grande quantité de camelote dont on presse la vente auprès du consommateur et celui-ci se sent poussé d'acheter de la marchandise qui est loin d'être ce qu'il faudrait. On néglige aussi de s'occuper de ce point.

[M. Howard.]

Le ministre n'a tenu aucun compte non plus des recommandations d'un de ses hauts fonctionnaires, soit le directeur du Bureau des enquêtes et recherches concernant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Dans le rapport annuel sur les travaux de l'année terminée le 31 mars 1965, le directeur a fait des déclarations fort révélatrices sur la façon dont le gouvernement a privé le service des enquêtes sur les coalitions d'un personnel suffisant, et même refusé de le laisser exercer efficacement les fonctions dont il est chargé sous l'autorité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et encore moins s'occuper d'enquêtes en d'autres domaines de notre économie.

Je me permets de lire deux ou trois phrases du rapport dont une partie a été lue au ministre auparavant, et je pourrais en lire des pages et des pages où l'on dit la même chose. Je relève ceci à la page 81:

La pénurie de personnel destiné à faire des enquêtes déterminées a entravé dans une large mesure le développement des travaux de recherches.

Telle est la déclaration de l'homme à qui l'on a confié la responsabilité d'agir efficacement sous l'autorité de la loi et d'en appliquer les dispositions au complet. Il dit effectivement que son service veut faire progresser les études de recherches, mais qu'une pénurie de personnel l'en empêche.

Écoutez-vous, monsieur le ministre, non pas ce que je vous dis, mais ce que vous a dit votre directeur au sujet des moyens efficaces de traiter cette question? Je vais lire un autre passage qui figure à la page 85 sous la rubrique «Personnel» et qui se lit comme il suit:

Un des problèmes très pratiques auxquels doivent faire face le directeur et son personnel a trait au volume de travail et au personnel présentement disponible pour l'entreprendre.

Voilà un problème pratique et non pas théorique. Il ne s'agit pas de quelque chose qui doit se faire à l'avenir, mais un état actuel des choses qui n'a probablement pas changé.

Le rapport dit plus loin:

Il est à prévoir que lorsque le personnel sera au complet,...

C'était la situation il y a un an ou plus...

...il faudra faire une nouvelle demande pour la création d'un bon nombre de postes au niveau professionnel, vu le volume considérable de travail qu'il faudra entreprendre.

Le ministre a-t-il lu ce chapitre du rapport annuel? Qu'a-t-il fait à ce sujet? S'est-il dit «Mettons cela de côté, car nous avons bien d'autres questions à régler»?